

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Par la présente, nous informons les actionnaires de Nordea 1, SICAV qu'un nouveau Prospectus de Nordea 1, SICAV sera publié en décembre 2021 et inclura les principaux changements suivants avec effet au 14 décembre 2021 (la « **Date effective** ») :

1. Principaux changements

1.1 pertinents pour l'ensemble des actionnaires

Les fonds qui appliquent des précautions ESG de base, conformément à l'Article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »), présenteront la mention suivante relative à la taxinomie de l'UE : « *Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux investissements durables sur le plan environnemental.* »

Les fonds promouvant des caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du SFDR, comporteront la mention suivante : « *Le fonds ne s'engage pas à investir dans des placements durables et par conséquent, les exigences de publication d'informations prévues par l'Article 6 de la Taxinomie de l'UE ne s'appliquent pas.* ».

Les politiques d'investissement des fonds qui investissent dans des obligations d'entreprises et garanties sont légèrement modifiées afin de supprimer les références au nombre d'années pour exprimer la durée modifiée.

Dans les « Descriptions des risques », les risques suivants ont été mis à jour par souci de clarté :

- Le « Risque de crédit » a été mis à jour afin d'inclure des risques spécifiques associés à l'investissement dans des titres à haut rendement.
- La section « Risque de couverture – catégories d'actions couvertes contre le risque de change » a été mise à jour afin de préciser que la couverture de change peut ne pas être efficace, en particulier en période de volatilité sur les marchés. Essentiellement en raison des différentiels de taux d'intérêt et des coûts associés à la mise en place de la couverture, la catégorie d'actions couverte contre le risque de change peut afficher une performance différente de celle dégagée par la catégorie d'actions correspondante dans la devise de référence.
- Le terme « Risque juridique » est ajouté et défini comme le risque que les accords juridiques susceptibles d'être conclus par Nordea 1, SICAV au titre de certains produits dérivés, instruments et techniques puissent être résiliés en raison, par exemple, d'une faillite, de la survenance d'une situation de non-conformité ou d'une modification des lois fiscales ou comptables.
- Le paragraphe « Risque de liquidité » précise les circonstances dans lesquelles ce risque peut survenir.

Un fonds qui est considéré comme étant exposé de manière significative au risque de liquidité inclura une note sur ce risque dans les « Considérations relatives aux risques » spécifiques à celui-ci.

Les informations relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres reprises à la section

« Recours des fonds aux instruments et techniques » sont mises à jour pour préciser que, lorsqu'un fonds prend part à des opérations de pension ou à des total return swaps (« TRS »), y compris des contracts for difference, l'utilisation escomptée et maximum est renseignée dans les « Descriptions des fonds » correspondantes. Un fonds qui ne recourt pas à des opérations de pension à la date du présent prospectus (c'est-à-dire que l'utilisation escomptée des opérations de pension est de « 0% ») peut toutefois conclure des opérations de pension pour autant que l'utilisation maximale de telles transactions ne dépasse pas 100% des actifs totaux et que les « Descriptions des fonds » correspondantes soient mises à jour à la prochaine occasion. L'utilisation escomptée d'un fonds est une limite indicative et non réglementaire, si bien que l'utilisation effective est susceptible d'excéder l'utilisation escomptée en tant que de besoin. Des informations à jour sur l'utilisation effective sont disponibles gratuitement sur demande adressée au siège social de la société de gestion.

Conformément aux orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) sur les commissions de surperformance, lorsque ces commissions sont calculées sur la base de la performance par rapport à un indice de référence, nous sommes tenus de divulguer le nom de cet indice et de présenter les performances passées par rapport à celui-ci. Par conséquent, à la section « Commission de surperformance », nous précisons que les performances passées par rapport au hurdle rate sont communiquées, une fois disponibles, dans les DICI concernés.

La section « Commissions des Catégories d'actions » a été simplifiée afin de clarifier les implications en termes de coûts pour les catégories d'actions couvertes contre le risque de change, et de confirmer que les « Charges opérationnelles » comprennent une commission d'administration centrale, des commissions de dépôt (frais liés à la garde et autres services associés), ainsi que la taxe d'abonnement. Les coûts de transactions de dépositaire et les autres frais liés aux transactions, tels que les frais et commissions de courtier, les droits de timbre ou autres prélèvements similaires sont inclus dans les « Dépenses non incluses dans l'une ou l'autre des dépenses ci-dessus ». Le total des coûts prélevés sur chaque fonds ne fait l'objet d'aucune augmentation.

A la section « Swing pricing », le facteur d'ajustement maximum pouvant être appliqué a été relevé de 1,75% à 2,00% de ce que serait autrement la VNI pour toutes les catégories d'actions d'un fonds, conformément aux orientations réglementaires et aux pratiques du marché. Dans des circonstances exceptionnelles (telles que des transactions nettes élevées, une volatilité importante du marché, des perturbations du marché ou une forte contraction de l'économie, une attaque terroriste ou une guerre (ou d'autres types de conflits), une pandémie ou une autre crise sanitaire, ou une catastrophe naturelle), cette limite peut être relevée, à titre temporaire, afin de protéger les intérêts des actionnaires. Les actionnaires seront informés de la décision d'augmenter la limite du swing factor d'ajustement par le biais d'un avis. Le swing factor d'un fonds spécifique est disponible gratuitement sur demande adressée au siège social de la société de gestion.

A la section « Avis et publications », il est précisé que les avis, les relevés et les confirmations seront envoyés à tous les actionnaires à l'adresse figurant dans le registre des actionnaires, que ce soit physiquement, par voie électronique ou sous forme de lien envoyé par e-mail, sous réserve du consentement de l'investisseur (si nécessaire).

La section « SICAV » mentionne le successeur légal (J.P. Morgan SE, Luxembourg Branch) du Dépositaire, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., à la suite d'une restructuration qui devrait prendre effet le 22 janvier 2022 ou aux environs de cette date.

Nordea 1, SICAV
562, rue de Neudorf
P.O. Box 782
L-2017 Luxembourg
Tel + 352 27 86 51 00
Fax + 352 27 86 50 11
nordeafunds@nordea.com
nordea.lu

La liste des membres du conseil et des dirigeants de la Société de gestion et la liste des gestionnaires par délégation ont été mises à jour.

Le Prospectus mis à jour reflétera en outre les mises à jour réglementaires, clarifications et modifications éditoriales et de formatage mineures.

1.2 pertinents pour certains actionnaires uniquement

Changements apportés aux fonds existants																	
Fonds actions																	
Nordea 1 – Asian Stars Equity Fund	Le fonds entend être considéré comme un « fonds actions » conformément à la Loi allemande sur la fiscalité des investissements dans la mesure où il investit en permanence plus de 50% de ses actifs totaux dans des actions, tel que défini dans la Loi allemande sur la fiscalité des investissements.																
Nordea 1 – Global Climate and Environment Fund Nordea 1 – Global Climate and Social Impact Fund	La « Stratégie ESG » de ces fonds est modifiée afin de préciser que le fonds peut investir dans des activités qui contribuent à l'un des 6 objectifs environnementaux définis dans la Taxinomie de l'UE. Il n'y a pas de quota minimum d'investissements alignés sur une activité ou un objectif environnemental spécifique.																
Nordea 1 – Global Disruption Fund Nordea 1 – Global Social Empowerment Fund	En date du 1 ^{er} septembre 2021, les commissions de gestion ont été réduites comme suit : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Catégorie d'Actions</th> <th style="text-align: center;">Nouveau taux</th> <th style="text-align: center;">Ancien</th> <th style="text-align: center;">taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td style="text-align: center;">0,850%</td> <td style="text-align: center;">0,750%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td style="text-align: center;">0,950%</td> <td style="text-align: center;">0,850%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>F (max.)</td> <td style="text-align: center;">0,950%</td> <td style="text-align: center;">0,850%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie d'Actions	Nouveau taux	Ancien	taux	I	0,850%	0,750%		C	0,950%	0,850%		F (max.)	0,950%	0,850%	
Catégorie d'Actions	Nouveau taux	Ancien	taux														
I	0,850%	0,750%															
C	0,950%	0,850%															
F (max.)	0,950%	0,850%															
Nordea 1 – Global Gender Diversity Fund	Le fonds qui était un fonds article 8 deviendra un fonds article 9 au sens du SFDR.																
Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund	A la section « Informations relatives au SFDR », la mention suivante est supprimée sous « Mise en œuvre de la stratégie ESG » : « <i>Le fonds évalue en permanence, avec soin, les</i>																

Nordea 1, SICAV
562, rue de Neudorf
P.O. Box 782
L-2017 Luxembourg
Tel + 352 27 86 51 00
Fax + 352 27 86 50 11
nordeafunds@nordea.com
nordea.lu

	<p><i>mesures et exclusions applicables afin de mesurer l'impact concret des exclusions et des filtres mis en place, y compris, entre autres, le filtre de NAM aligné sur l'accord de Paris en matière de combustibles fossiles. Toute transition mise en œuvre à la suite de cette évaluation doit être menée à bien dans un délai raisonnable et dans le meilleur intérêt des investisseurs ».</i></p> <p>La mention suivante la remplace : « <i>La stratégie exclut des sociétés en fonction de leur exposition à certaines activités désapprouvées sur la base de considérations ESG.</i> »</p>
Nordea 1 – Global Real Estate Fund	La « Stratégie ESG » sous « Informations relatives au SFDR » précise que les investissements directs du fonds sont analysés sur la base des scores ESG. Une limite de score ESG minimum garantit que les sociétés qui relèvent des catégories de score ESG les plus faibles sont exclues.
Nordea 1 – Emerging Market Bond Fund Nordea 1 – Emerging Market Bond Opportunities Fund	Nordea Investment Management AB remplacera le Gestionnaire par délégation, PGIM Inc., à la Date effective.
Nordea 1 – European Small and Mid Cap Equity Fund	La politique d'investissement du fonds est modifiée afin qu'il puisse investir au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés qui sont domiciliées ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe et dont la capitalisation boursière (au moment de l'achat) atteint 20 milliards EUR au maximum, ou qui sont des composants de l'indice de référence du fonds.
Nordea 1 – Indian Equity Fund	Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd est désignée en tant que Gestionnaire par délégation à compter de la Date effective, en remplacement du Conseiller en investissement ICICI Prudential Asset Management Company Ltd.
Nordea 1 – Nordic Equity Fund Nordea 1 – Nordic Ideas Equity Fund Nordea 1 – Stable Emerging Markets Equity Fund	Les fonds qui étaient des fonds article 6 deviendront des fonds article 8 au sens du SFDR.
Nordea 1 – Norwegian Short-Term Bond Fund Nordea 1 – Swedish Short-Term Bond Fund	Afin de lever tout malentendu et de veiller à l'alignement par rapport au mécanisme de révision des taux effectué sur les instruments à taux flottant, nous proposons de supprimer le texte suivant de la politique d'investissement de ces fonds : « <i>Le taux</i>

	<i>d'intérêt des titres de créance à taux flottant sera revu au moins une fois par an en fonction des conditions de marché conformément aux modalités d'émission de ces titres. »</i>
Fonds obligations	
Nordea 1 – Conservative Fixed Income Fund	<p>La politique d'investissement a été modifiée afin de préciser que le fonds peut investir jusqu'à 25% des actifs totaux dans des titres de créance à haut rendement.</p> <p>Le levier brut attendu pour le fonds est ramené de 300% à 200%.</p>
Nordea 1 – Global Green Bond Fund	<p>La politique d'investissement du fonds est mise à jour afin de préciser que la majeure partie de l'exposition en devises de celui-ci est couverte dans la devise de référence, même s'il peut également être exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à d'autres devises.</p> <p>L'indice de référence utilisé par le fonds à des fins de comparaison des performances uniquement sera non plus le Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond mais bien le Bloomberg MSCI Global Green Bond Total Return couvert en EUR.</p> <p>La politique d'investissement a été simplifiée afin de préciser l'accent mis par le fonds sur l'investissement dans les obligations vertes.</p> <p>Les « Informations relatives au SFDR » sont modifiées afin de préciser que le fonds peut investir dans des activités qui contribuent à l'un des 6 objectifs environnementaux définis dans la Taxinomie de l'UE. Il est toutefois indiqué qu'il n'y a pas de quota minimum d'investissements alignés sur une activité ou un objectif environnemental spécifique et que l'identification et l'évaluation (au niveau de l'utilisation des produits ou de l'émetteur, selon le cas) du degré de réalisation des objectifs d'investissement durable du fonds sont soumises à la disponibilité de données pertinentes.</p>
Nordea 1 – European Corporate Stars Bond Fund	<p>Le nom de l'indice utilisé par le fonds à des fins de comparaison des performances uniquement, actuellement ICE BofA Euro Corporate Bonds, est modifié en ICE BofA Euro Corporate.</p> <p>La mention « L'équipe gère également les devises de façon active » est supprimée puisque le fonds investit uniquement en EUR.</p>

<p>Nordea 1 – European Covered Bond Opportunities Fund</p>	<p>il est précisé que le recours aux opérations de pension est autorisé dans une limite de maximum 100% des actifs totaux.</p> <p>Compte tenu du nombre croissant d'émetteurs non européens qui procèdent à des émissions en EUR, la politique d'investissement est modifiée afin de refléter le fait que le fonds peut investir au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des titres de créance qui sont libellés en devises européennes ou qui sont émis par des pouvoirs publics en Europe ainsi que dans des obligations garanties qui sont libellées en devises européennes ou qui sont émises par des pouvoirs publics, ou par des sociétés ou des établissements financiers domiciliés ou exerçant la majeure partie de leur activité en Europe.</p> <p>A la section « Stratégie », il est précisé que le fonds utilisera, dans le cadre de sa politique d'investissement, des transactions de vente-rachat pour exercer un effet de levier et augmenter le rendement prévisionnel du fonds.</p>																								
<p>Nordea 1 – European Covered Bond Fund</p> <p>Nordea – Low Duration European Covered Bond Fund</p>	<p>Compte tenu du nombre croissant d'émetteurs non européens qui procèdent à des émissions en EUR, les politiques d'investissement de ces fonds sont modifiées afin de refléter le fait qu'ils peuvent investir au moins deux tiers de leurs actifs totaux dans des obligations garanties qui sont libellées en devises européennes ou qui sont émises par des sociétés ou des établissements financiers domiciliés ou exerçant la majeure partie de leur activité en Europe.</p>																								
<p>Nordea 1 – European High Yield Bond Fund</p>	<p>Le fonds peut investir dans des obligations de type « contingent convertible » ou s'y exposer à concurrence de 20% maximum de ses actifs totaux.</p>																								
<p>Nordea 1 – Flexible Credit Fund</p>	<p>En date du 1^{er} avril 2021, les commissions de gestion ont été réduites comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="760 1402 1414 1717"> <thead> <tr> <th></th> <th>Catégorie d'Actions</th> <th>Ancien</th> <th>taux</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Nouveau taux</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>I</td> <td>0,850%</td> <td>0,650%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>C</td> <td>0,950%</td> <td>0,750%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>E</td> <td>1,500%</td> <td>1,200%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>P</td> <td>1,500%</td> <td>1,200%</td> </tr> </tbody> </table>		Catégorie d'Actions	Ancien	taux		Nouveau taux				I	0,850%	0,650%		C	0,950%	0,750%		E	1,500%	1,200%		P	1,500%	1,200%
	Catégorie d'Actions	Ancien	taux																						
	Nouveau taux																								
	I	0,850%	0,650%																						
	C	0,950%	0,750%																						
	E	1,500%	1,200%																						
	P	1,500%	1,200%																						

Nordea 1 – North American High Yield Bond Fund	Le risque de change a été supprimé de la section « Considérations relatives aux risques » dans la mesure où le fonds est principalement exposé à l'USD.												
Nordea 1 – Renminbi Bond Fund	<p>A compter de la Date effective, le fonds sera renommé Nordea 1 – Chinese Bond Fund.</p> <p>En date du 1^{er} juin 2021, les commissions de gestion ont été réduites comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie d'Actions</th> <th>Nouveau taux</th> <th>Ancien taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td>0,600%</td> <td>0,500%</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>1,100%</td> <td>1,000%</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td>1,100%</td> <td>1,000%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie d'Actions	Nouveau taux	Ancien taux	I	0,600%	0,500%	E	1,100%	1,000%	P	1,100%	1,000%
Catégorie d'Actions	Nouveau taux	Ancien taux											
I	0,600%	0,500%											
E	1,100%	1,000%											
P	1,100%	1,000%											
Fonds mixtes													
Nordea 1 – Balanced Income Fund	La politique d'investissement du fonds est modifiée afin de confirmer que celui-ci cible une exposition nette aux actions comprise entre 0% et 25% des actifs totaux.												
Nordea 1 – GBP Diversified Return Fund	L'objectif du fonds est modifié afin de préciser qu'en plus de faire croître l'investissement des actionnaires et d'offrir un revenu relativement régulier, le fonds vise à préserver le capital sur un horizon d'investissement de 3 ans.												

2. Droit au rachat et informations de contact

Les Actionnaires qui désapprouvent les changements susmentionnés ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions, suivant le processus de rachat détaillé dans le Prospectus, et ce sans frais, à l'exception des frais de transaction locaux susceptibles d'être facturés par des intermédiaires locaux pour leur propre compte et qui sont indépendants de Nordea 1, SICAV et de la Société de gestion. Dans ce cas, une telle demande devra parvenir à Nordea Investment Funds S.A. (en sa qualité d'Agent administratif) sous forme écrite à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 13 décembre 2021 **avant** 15h30 (HEC).

Un exemplaire du Prospectus mis à jour daté de décembre 2021 pourra être obtenu gratuitement au Siège social de la Société ou auprès de Nordea Investment Funds S.A. au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et sur le site Internet www.nordea.lu, dès que la CSSF aura émis le Prospectus officiel muni du visa ou, le cas échéant, sur les sites Internet locaux de Nordea.

Nordea 1, SICAV
 562, rue de Neudorf
 P.O. Box 782
 L-2017 Luxembourg
 Tel + 352 27 86 51 00
 Fax + 352 27 86 50 11
nordeafunds@nordea.com
nordea.lu



Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Luxembourg, le 12 novembre 2021

Le Conseil d'administration de Nordea 1, SICAV.

Nordea 1, SICAV
562, rue de Neudorf
P.O. Box 782
L-2017 Luxembourg
Tel + 352 27 86 51 00
Fax + 352 27 86 50 11
nordeafunds@nordea.com
nordea.lu